

Mars			
21	Sté des accordéonistes	Ass. générale	
Mai			
2,9,16	Sté cult. et sportive	Théâtre	
23,24	Rass. jurassien	2e anniversaire du jumelage	
Juin			
20,21	Toutes les sociétés	Fête du village	
23	Rass. jurassien	7e anniversaire de la Libération	
Août			
16	Sté cult. et sportive	Pique-nique	
Septembre			
6	Sté de tir 300 m.	Tir de clôture	
11,12,13	Rass. jurassien	34e Fête du peuple jurassien	
20	Sté cult. et sportive	Marche	
Octobre			
2	Sté cult. et sportive	Grillade	
24	Sté des accordéonistes	Concert et soirée à Rossemaison	
Novembre			
7	Rass. jurassien	Spectacle+soirée	
14,15	Volleyball	Loto	
30	Toutes les sociétés	Ass. du cartel	
Décembre			
13	Sté des accordéonistes	Loto (Châtillon)	

ÉDITORIAL

Il était une fois un petit village qui s'agrandissait sans cesse. Sur le flanc septentrional du monticule auquel il s'accrochait, les maisons s'emparaient peu à peu de la place des fleurs et des avoines frissonnantes. Grandes rues, jolies demeures, ateliers vifs et usines modernes s'installaient pour le plus grand bien de tous. Pendant que les vrais cultivateurs poursuivaient leur précieux labeur, on voyait naître une équipe de "cultureux", bons enfants des "culs terreux" que furent nos pères si attachés à la terre jurassienne. Ces "cultureux" s'occupaient accessoirement de soigner une fleur rare, sans nom précis. Était-ce faute de botanistes compétents ? Non pas, car la plante s'épanouit toujours différemment selon la nature du milieu où elle se développe, et, devant l'infinité de ses formes, on la nomme simplement, aujourd'hui comme hier, "La Culture".

Ces "cultureux" s'efforçaient donc de faire croître la précieuse fleur. Fragile, prime-sautière et timide, elle leur causait bien des tourments. Afin d'assurer un rendement optimal de l'espèce locale, ils se regroupèrent au sein d'une organisation dotée de solides statuts... qui n'imposaient aucune obligation à ses adhérents. Pas de cotisations ! Venait qui voulait ! Et chacun pouvait s'en aller comme il était venu... sans formalité aucune ! Librement ! Cette société supporta mal un régime aussi soucieux du respect de l'autonomie individuelle et, aujourd'hui, lors des assemblées de ce groupe, les personnes excusées sont bien plus nombreuses que les collaborateurs présents. Resterait-il quelqu'un pour procéder à la dissolution du groupement, conformément aux statuts ?... L'avenir nous le dira.

Dans l'euphorie d'une aube prometteuse, les "cultureux" choisirent de bien soigner la prairie où fleurissait "La Culture" et, pour ce faire, décidèrent d'y élever un oiseau tout simple et charmant, au chant un peu rauque pour qui n'a pas l'oreille terrienne, certes, au plumage assez terne, sans doute, mais à l'oeil vif et au bec vorace : un canard ! Ce jeune volatile se mit tout de suite à dévorer tous les articles qu'on lui présentait et, peu à peu, se multiplia jusqu'à donner naissance à une ribambelle de huit canetons. Après bien des tergiversations, il avait été baptisé "RNV", un nom pour gens d'ici et d'ailleurs puisqu'il signifiait "Rossemaison, NOTRE village". Un vieux radoteur ayant cru nécessaire de rapeler une sentence séculaire - "Nouveau balai balala bien !" -, le groupe reporta de quelques années le dîner de baptême, histoire de voir comment l'aventure tournerait.

La Confédération, Le pays enregistre une augmentation de population de l'ordre de 60'000 personnes, ce qui représente une augmentation de un pour cent. Neuf cantons enregistrent des baisses d'effectifs, tandis que quinze cantons se développent démographiquement.

Francis Cuttat

District	1941	1950	1960	1970	1980
Delémont	22527	24576 (+9,09)	27999 (+13,92)	31790 (+13,53)	31996 (+0,64)
Franches-Montagnes	9563	9642 (+0,82)	9846 (+ 2,11)	9336 (- 5,18)	8936 (-4,28)
Porrentruy	24263	25212 (+3,91)	25651 (+ 1,74)	26135 (+ 1,88)	24394 (- 6,66)
Canton du Jura	56353	59430 (+5,46)	63494 (+ 6,84)	67261 (+ 5,92)	65326 (-2,88)

ménages privés, soit un total de 315 habitants, d'où une augmentation de 118 personnes.

Sur le plan du district de Delémont, les premiers chiffres émanant de l'Office fédéral de la statistique démontrent que la population tend à se stabiliser aux environs de 32'000 habitants. Le district comptait en effet 31'996 habitants le 2 décembre dernier contre 31'790 dix ans plus tôt, soit une augmentation de 0,64 pour cent en une décennie. De ces chiffres, il ressort que quatre communes ont connu une augmentation de population dépassant 10 pour cent. Pour sa part, le village de Rossemaison détient la palme du record de croissance puisque sa population a augmenté de 37,5 pour cent en dix ans, devant Courroux (+ 19,2 pour cent), Courchapoix (+ 18,9 pour cent) et Develier (+ 11,4 pour cent).

D'autres communes, telles Courrendlin, Undervelier, Vermes, Mettemberg et Ederswiler ont subi des baisses plus ou moins importantes de populations (voir tableau), tandis que les grandes communes enregistrent une stabilité ou une légère augmentation.

Au niveau du canton du Jura, la population est en baisse. Elle a subi en effet une diminution de 2,88 pour cent et c'est avant tout l'Ajoie qui fait les frais de ce dépeuplement, avec une régression de 6,66 pour cent. Les Franches-Montagnes, pour leur part, accusent une baisse de 4,28 pour cent, baisse moins importante toutefois que celle d'il y a dix ans (- 5,18 pour cent), et compte aujourd'hui 8936 habitants.

En Suisse

Selon les premiers chiffres communiqués par

Or, lors de la dernière assemblée du groupuscule, on en vint à poser la question factuelle :

- Ne faudrait-il pas manger le canard RNV avant qu'il n'ait plus que la peau et les os ?

En faisant une maigre fête avec ce volatile, les survivants auraient célébré le baptême avec... retardement et pris le goût d'enfermer... plus tôt que prévu ! N'était-ce pas simple ? C'est alors que les dames refusèrent de fournir une recette digne de la bestiole, ne prodiguant que des sourires amicaux aux rédacteurs qui riaient jaune. Que firent ceux-ci ? Ils proposèrent d'empaler leur canard si... si le Ciel ne leur envoyait pas la manne nécessaire pour nourrir l'oiseau ami de "La Culture". En agissant ainsi, sur les rayons des bibliothèques ou au cœur des vieilles armoires, il pourrait doucement s'empoussiérer avant d'être jeté au feu pour éclairer une nuit sans lune.

Gens d'ici et d'ailleurs, vous qui de théâtre, de musique, de peinture, d'histoire, de littérature, de souvenirs, de traditions ou de gastronomie, peu ou prou vous occupez, durant vos loisirs souvenez-vous de l'oiseau "RNV" affamé ! Sans vos articles, il ne survivra pas à l'hiver de l'an 1981.

Gilbert Lovis

Souvenir d'enfance

Bien que n'ayant jamais habité Rossemaison, ce nom a toujours chanté dans mon coeur. Aussi loin que mes souvenirs d'enfance se rapportent dans ma mémoire, il y en a un parmi tant d'autres, que je vous raconterai et qui fera sourire ou regretter bien des figures du village, à propos d'un temps à tout jamais passé.

Cela se situe avant la dernière guerre. Souvent, le dimanche, papa nous conduisait à Rossemaison chez nos grands-parents. L'heure de la rentrée nous était signalée par la cloche de l'ancienne chapelle, Notre-Dame de la Salette, actionnée à la corde qu'elle était par Dame Française. Je l'entends sonner ce carillon, qui pendant si longtemps, a annoncé de bonnes, de tristes nouvelles. Rossemaison, pays natal de mes chers parents, ma Bourgeoisie, Je pense souvent à toi.

Noby de Moutier

Localités	1970	1980	en chiffres	en %
Bassecourt	2985	2933	- 52	- 1,7
Boécourt	756	789	+ 33	+ 4,4
Bourgnon	241	223	- 18	- 7,5
Châtillon	299	306	+ 7	+ 2,3
Corban	409	412	+ 3	+ 0,7
Courchapoix	318	378	+ 60	+ 18,9
Courfèvre	1326	1267	- 59	- 4,4
Courrendlin	2656	2349	- 217	- 8,2
Courroux	1788	2131	+ 343	+ 19,2
Courtételle	1864	1927	+ 63	+ 3,4
Delémont	11797	11914	+ 117	+ 1
Develier	955	1064	+ 109	+ 11,4
Ederswilser	163	132	- 31	- 19
Glovelier	997	927	- 70	- 7
Mervelier	527	482	- 45	- 8,5
Mattemberg	75	63	- 12	- 16
Montsevelier	508	556	+ 48	+ 9,4
Movelier	338	369	+ 31	+ 9,2
Pleigne	364	340	- 24	- 6,6
Rebeuvelier	240	220	- 20	- 8,3
Rossemaison	315	433	+ 118	+ 37,5
Saulcy	249	231	- 18	- 7,2
Soulce	227	214	- 13	- 5,7
Soyhières	491	410	- 81	- 16,5
Undervelier	407	312	- 95	- 23,3
Verres	387	320	- 67	- 17,3
Vicques	1108	1204	+ 96	+ 8,7
Total district	31790	31996	+ 206	+ 0,6

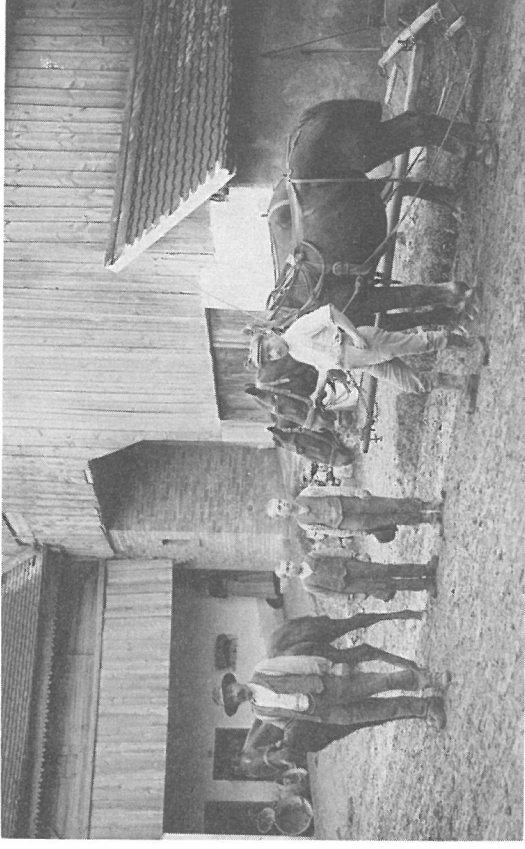
En outre le recensement ne précise pas uniquement le nombre d'habitants, mais, grâce aux données recueillies au moyen des formulaires d'enquête, il permet aussi une répartition suivant le genre de ménages, le sexe, l'état civil, l'âge, la nationalité, la religion, la langue, la formation, la profession, etc. Ainsi, nombre d'informations propres à faciliter la solution de problèmes économiques, sociaux et culturels sont mises à la disposition non seulement des autorités fédérales, cantonales et communales, mais aussi de l'ensemble de la population. Par des comparaisons rétrospectives, on peut donc suivre l'évolution de notre peuple à divers points de vues. Sans une documentation suffisante, ni un Etat moderne, ni l'économie ne peuvent répondre aux multiples exigences de la société actuelle et future.

Comme en 1970, une enquête sur les bâtiments et les logements a été rattachée au recensement de la population. L'effectif des immeubles servant d'habitation, des logements occupés ou vacants, des résidences secondaires et des appartements nécessaires aux milieux intéressés au logement.

En combinant ces données avec les résultats du recensement de la population, on obtient une vue générale des conditions d'habitation en Suisse et les résultats forment une documentation à laquelle on peut se référer pour résoudre des problèmes de politique économique et sociale.

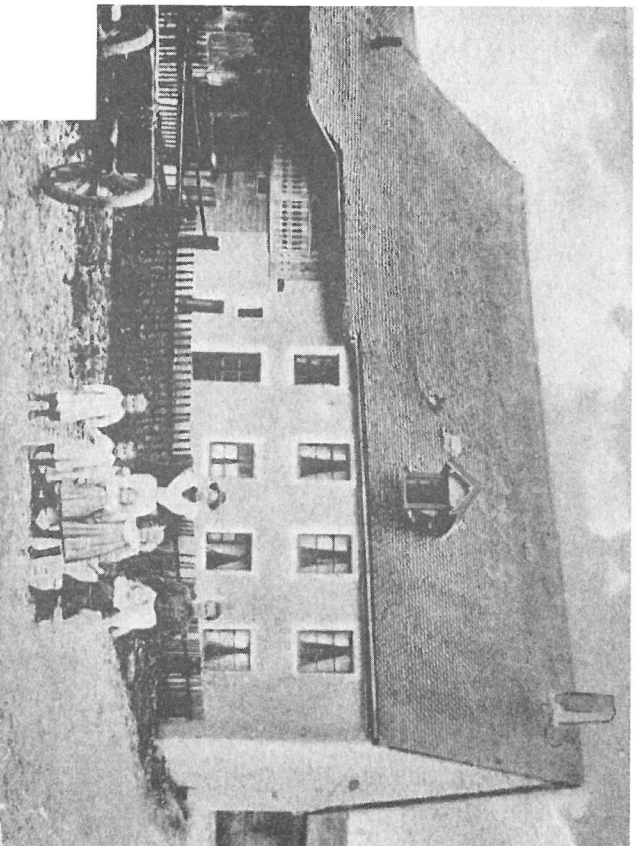
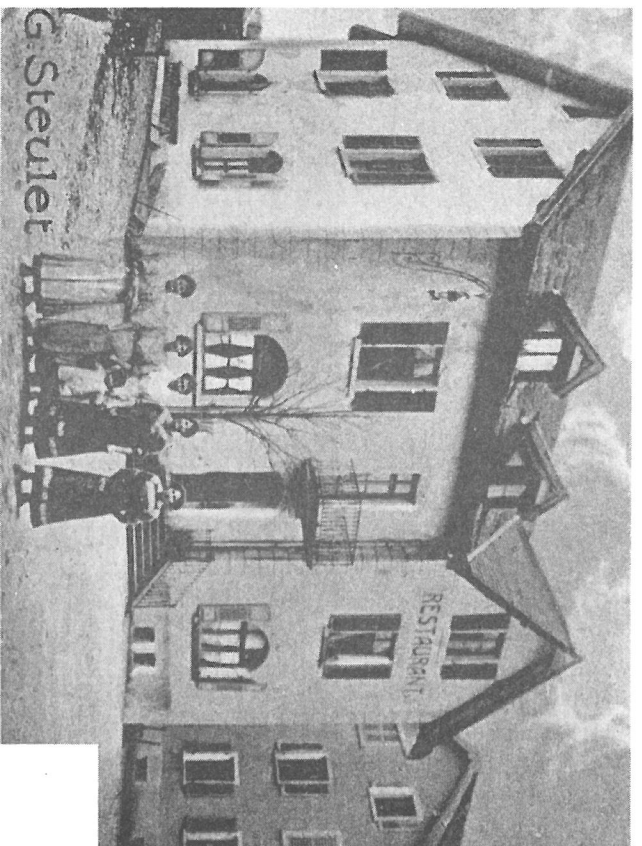
En ce qui concerne le village, l'agent recenseur a distribué 112 bordereaux de maisons. 130 formulaires de ménages privés. Il a recueilli 436 bulletins individuels, ce qui donne un total de 433 personnes résidant au village, dont 212 femmes et 221 hommes. Par comparaison, en 1970, on dénombrait 71 maisons, 84

ANCIENNES PHOTOS



Grâce à l'amabilité de Mmes Berthe Schott, Odile Eschmann et Olga Cuttat qui ont mis d'anciennes photos à disposition du groupement, nous avons pu reproduire sur les pages suivantes des prises de vues datant de 1910 environ.

Ci-dessus, la maison de M. Joseph Chariatte, côté sud-ouest. La personne qui tient les deux chevaux, à droite, est le père de Joseph Chariatte. Les deux enfants, Marc et Alfred Gasparoli, sont les fils de M. François Gasparoli, à gauche de la photo.



Le recensement fédéral de la population

Début décembre 1980, toutes les personnes du village ont rempli une formule, d'un premier abord assez complexe, truffée de questions que d'aucuns jugèrent parfois indiscrètes, émanant de l'Office fédéral de la statistique. Il s'agissait du recensement fédéral de la population qui a lieu tous les dix ans, avec pour date de référence le 2 décembre 1980.

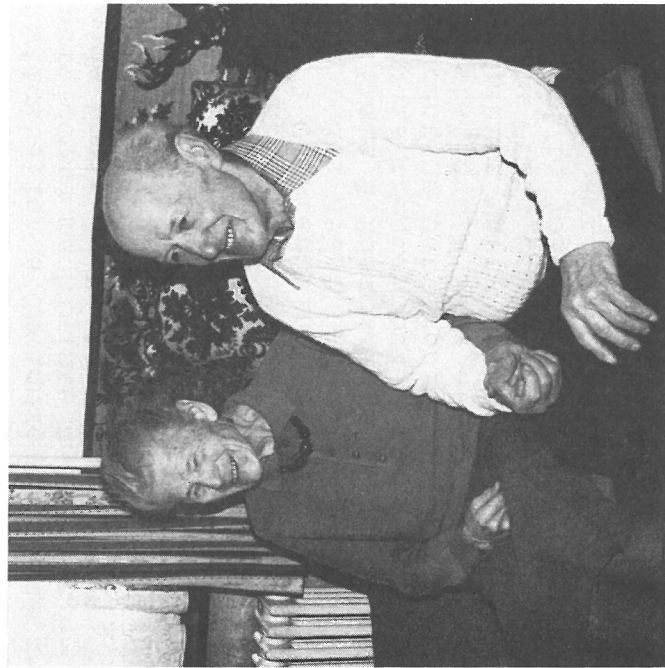
Préparé de longue date par les services fédéraux compétents, le recensement de la population a pour base légale la loi fédérale du 3 février 1860 qui charge la Confédération de recenser la population tous les dix ans, au mois de décembre. Les opérations de relevé incombent aux cantons qui à leur tour délèguent cette tâche aux communes. L'Office fédéral de la statistique se charge ensuite de recueillir et de dépouiller toutes les formules.

Pourquoi un recensement de la population ?

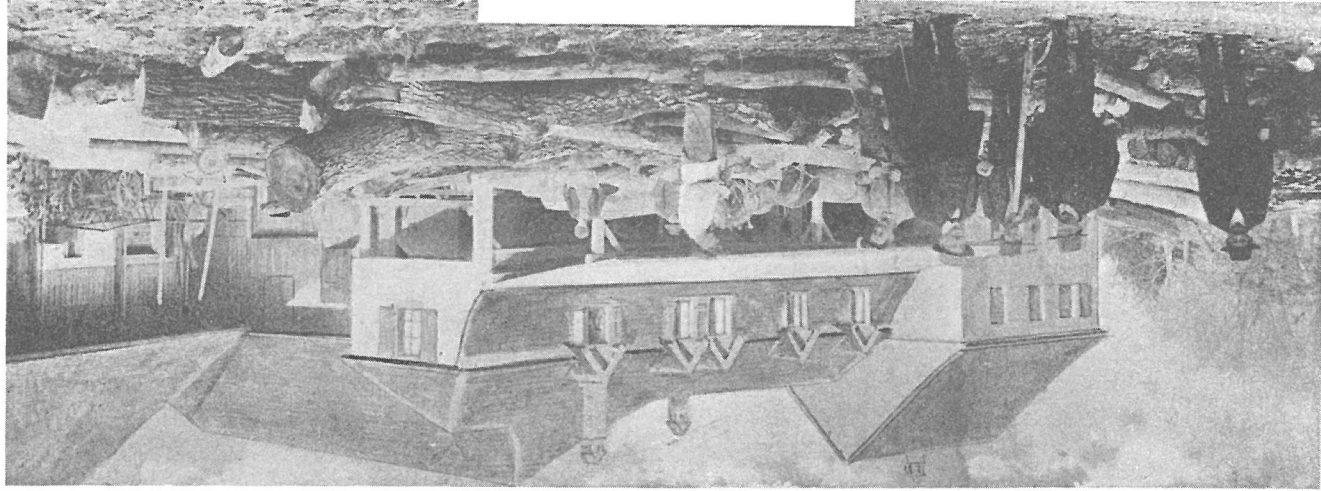
En Suisse, des recensements de la population ont lieu depuis 1850. Ils visent à déterminer le chiffre exact de la population résidente des communes, des cantons et de l'ensemble du pays. D'après ces résultats, on fixe la répartition et le nombre de sièges au Conseil national, aux parlements cantonaux et au sein d'autres autorités, ainsi que le taux de répartition de nombreuses subventions. Dans maints cantons, la création de nouvelles charges de pasteur ou de curé, le salaire du corps enseignant, le traitement des fonctionnaires communaux, les contributions communales aux hôpitaux de district, la péréquation financière entre le canton et les communes dépendent aussi du chiffre de la population.

alimentées par de la tourbe creusée aux Fran-
ches-Montagnes, au Plain-de-Saignes plus pré-
cisément, et amenée à Choindez par wagons de
chemin de fer.

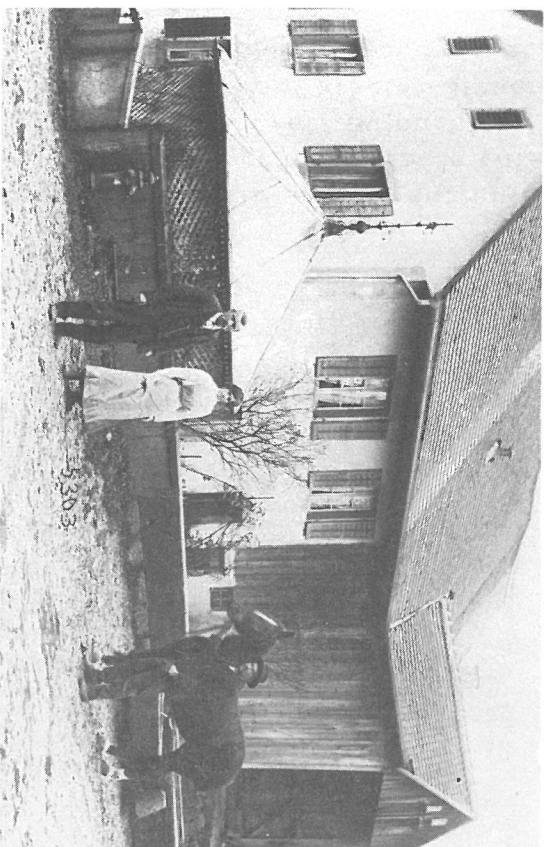
Jouissant d'une bonne santé, le couple coule
une paisible retraite à Rossemaison, entouré
de l'affection de leurs enfants et petits-
enfants qui leur rendent de fréquentes visi-
tes.



Les deux reproductions de la page précédente représentent, en haut, le Restaurant
de la Couronne, avant son incendie (en 1934). En bas, la maison où habite aujour-
d'hui M. Otto Kocher. Ces photos datent de 1910 environ.



Ci-dessus, la scierie de Courrendlin, aux environs de 1910. Sur la page suivante,
la maison de M. Gilbert Steulet-Cortat. A gauche, il s'agit du grand-père de Gil-
bert Steulet, en compagnie de Mme Catherine Chariatte, née Seuret, aujourd'hui
décédée. Sur la droite, la personne qui tient le cheval est M. Paul Steulet-Straehl.
En bas, M. Justin Steulet, grand-père de Gilbert, accompagné de son épouse et
de Mme Catherine Chariatte, née Seuret.



Noces de diamant

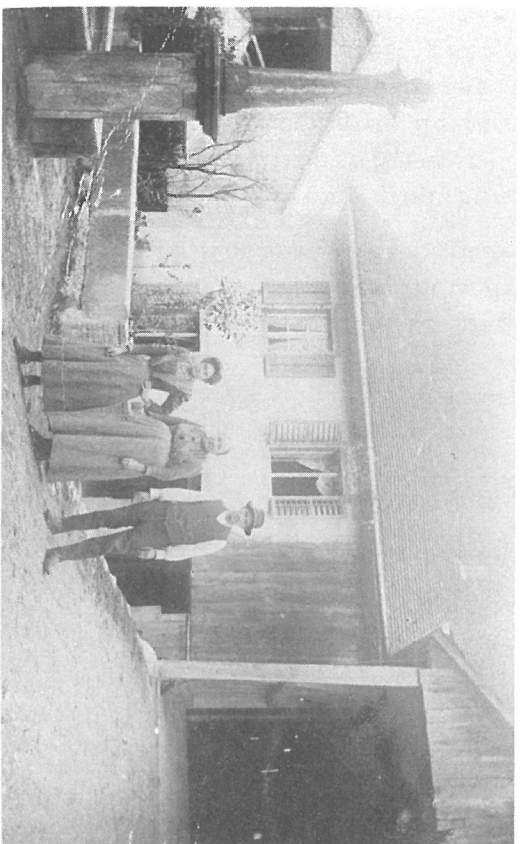
M. et Mme Kolly-Sauvain ont fêté l'anniversaire de leur soixante ans de mariage. C'est en effet le 4 février 1921 qu'ils se sont unis, à Dornach religieusement et civiquement à Courrendlin.

Issu d'une famille d'agriculteurs de quatre enfants, M. Kolly est originaire du canton de Fribourg, plus précisément de Tinterin. Après ses classes, il collabora à l'exploitation du domaine paternel, puis, en 1918, il vint s'installer à Choindex comme mécanicien, puis comme machiniste à l'usine électricienne de Louis de Roll.

C'est à Courrendlin qu'il fit la connaissance de Mlle Marie Sauvain, troisième fille d'une famille de six enfants dont le père travaillait également à Choindex. Après leur mariage, les époux s'installèrent durant deux années à Courrendlin, puis dix-neuf ans durant à Choindex avant de venir habiter une maison familiale à Rossemaison où le couple séjourne depuis trente-neuf ans. Trois enfants naquirent de cette union, deux filles qui sont installées à Bâle et à Berne, et un garçon qui habite Marly et qui est aujourd'hui député au Grand Conseil fribourgeois.

Mme Kolly a eu la joie d'être une fois grand-mère et une fois arrière-grand-mère.

C'est en 1964 que M. Kolly prit une retraite bien méritée. Durant 46 ans, il resta fidèle à l'entreprise Von Roll de Choindex et travailla, durant plus de quarante ans en équipe. Agé aujourd'hui de 82 ans et doué d'une mémoire exceptionnelle, M. Kolly se souvient parfaitement de l'époque (1918-1919) où il fallait, à Choindex, faire tourner les génératrices au moyen de systèmes à vapeur. Par manque de charbon, les chaudières étaient



Commission d'impôts

Joseph Cortat, René Chapatte, Léo Buchwalder,
Marc Cuttat, Marc-Aurèle Steulet, Marc De
Gasparo, Jean-Paul Grünenwald.

Commission d'école

Gilbert Cortat, Francis Cuttat, Joseph Tiro-
ni, Claudine Wüthrich, Willemina Christe.

Commission de vérification des comptes

Gabriel Renggli, Paul Probst, Pierre Wüthrich.
Suppléant : Gilbert Cortat.

Comment a-t-on réalisé le premier relevé cadastral de Rossemaison ?

(1769-1779 : rénovation des fiefs emphytéo-
tiques de Rossemaison et Châtillon par Ba-
jol.)

Dans "Rossemaison et les noms de ses rues"
et dans "Rossemaison notre village : D'un
aménagement à l'autre", j'ai déjà parlé du
premier plan de notre commune, soulignant
l'importance et la valeur de ce document
conservé aux archives locales. J'avais ten-
té de découvrir l'original aux Archives de
l'ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy, et
aux Archives de l'Etat, à Berne, mais en
vain.

Le 28 août 1980, M. Pierre Christe, de Ros-
semaison, actuel à Bâle, me signalait qu'un
de ses amis, M. Louis Abel, de Magstatt-le-
Haut, avait découvert un superbe plan de no-
tre commune aux Archives départementales du
Haut-Rhin, à Colmar (Carton I G 89, section
Evêché de Bâle). M. Louis Abel ne m'était
pas inconnu grâce à son étude "Un village du
Sundgau : Magstatt-le-Haut" (publié en 1976,
disponible chez l'auteur), une remarquable
évocation historique d'un beau village de ce
Sundgau si proche des Jurassiens. Grâce à
l'amabilité de MM. Christe et Abel, la com-
mune dispose de différents documents sur ce
plan, et cette découverte m'a incité à re-
prendre cette question. Sachant par M. Abel
que les archives de Colmar ne possèdent rien
sur l'origine de ce relevé cadastral, je suis
retourné aux Archives de l'ancien Evêché de
Bâle, à Porrentruy, et j'ai fait quelques re-
cherches à ce sujet; toutes les informations
recueillies et présentées ici sont tirées de
B 239 - 5 et de B 135-37. Que MM. Pierre Chris-

Entreprise de transports

ROLAND HAMEL

Rossemaison

Tél. 066 22 10 51

te, Louis Abel, Léo Neuhaus et François Noir-jean (respectivement conservateur et architecte aux AAFB à Porrentruy) veuillent bien trouver ici l'expression de ma gratitude pour les services rendus. Un très cordial merci également aux personnes qui ont dactylographié ce texte.

Le plan conservé à Rossemaison s'intitule "Rossemaison, Premier Fief consistant en la Courtime dudit lieu". Ce document collé sur toile et colorié mesure 41,5 cm de longueur et 34,5 cm de largeur. Il n'est pas daté. Ce n'est "que" la copie de l'original conservé à Colmar : un superbe plan intitulé "Etat des Contenances et Espliation de tous les Fonds dépendants de la Courtime Emphytéotique de Rossemaison et autres enclavés dans les limites d'icelle." Orné des armoiries du prince-évêque de Bâle Frédéric de Wangen de Géroldseck, ce plan mesure 1,80 m. de longueur et 1,10 m. de largeur. Il est daté du 23 juillet 1779, mais son histoire commença 10 ans plus tôt pour la réalisation, en 1767 pour l'idée.

Le 14 avril 1767, le chancelier du prince-évêque Simon-Nicolas de Montjoie adressait une "Instruction particulière pour Notre aimé et féal Pie Joseph François Bajol, Conseil-ler aulique et Lieutenant de la Prévôté de Moutier Grand Val" et le chargeait de diriger la "reconnaissance des fiefs communs" de l'Evêché de Bâle situés dans les "Ville et Seigneuries de Delémont et de la Prévôté de Moutier Grand Val". Lui était confiée la tâche de "faire procéder à l'ébornement et au besoin à "la réintégration des hautes joux" (en somme à l'aménagement des forêts du prince surexploitées par les paysans).

Ce long document contient un chapitre spécialement consacré aux "Courtimes emphytéotiques" où, parmi des instructions techniques, figure cet article : "Le commissaire

La liste Unité populaire, les candidats aux postes de maire, président des assemblées, secrétaire communal et secrétaire communale adjointe, caissier communal ne furent pas combattus. Après une campagne relativement calme, les élus des deux listes sont les suivants :

Maire : Germain Chenal
Président des assemblées : Jean Balmer
Secrétaire communal : Gilbert Lovis
Secrétaire communale adjointe :

Elisabeth Renggli
Caissier communal : Denis Frund.

Conseil communal

Francis Cuttat, Marc-Aurèle Steulet, Pascal Perrin, Roland Rebetez, Guy Weiss, Francis Delalay.

Lors de la première séance de la nouvelle législature, le Conseil communal a procédé à la répartition des charges et a attribué les différents départements communaux de la manière suivante :

Police et administration Germain Chenal, maire
Vice-maire pour 1981 Francis Cuttat

Forêts Francis Cuttat
Suppléant Marc-Aurèle Steulet

Oeuvres sociales Francis Delalay
Suppléant Francis Cuttat

Eaux Pascal Perrin
Suppléant Roland Rebetez

Finances Roland Rebetez
Suppléant Guy Weiss

Travaux publics Marc-Aurèle Steulet
Suppléant Pascal Perrin

Ecoles Guy Weiss
Suppléant Francis Delalay

deux communes pourra voir le jour et assurer de manière sûre l'alimentation en eau.

Assemblée communale du budget

Le 16 décembre 1980, une trentaine de citoyens du village ont assisté à l'assemblée communale dite du budget.

Basé sur une quotité inchangée de 2,4, une taxe immobilière de 1,2 %, une taxe des chiens fixée à 20 francs et les taxes du service des eaux inchangées, le budget 1981 boucle avec 656'770 francs aux produits et 662'890 francs aux charges, d'où un déficit présumé de 6'120 francs.

Après différentes remarques, le budget fut accepté tel que présenté. Les citoyens ont encore dit oui aux modifications du règlement de l'hôpital régional de Delémont, modifications ayant trait aux compétences financières de l'assemblée des délégués et à la convention liant les communes de Rossemaison et de Châtillon à propos de l'alimentation en eau potable. Cette convention règle de manière précise la collaboration et les conditions de participation de la commune de Châtillon au projet d'assainissement en eau potable qui ont été discutées en assemblée communale le 30 septembre. Elle fixe également les devoirs et garanties de la commune de Rossemaison quant à la four-niture d'eau potable à la commune de Châtillon.

Renouvellement des autorités communales

Le 30 novembre 1980, comme dans toutes les communes du canton du Jura, Rossemaison avait à renouveler ses autorités communales. Deux listes furent déposées dans les délais légaux, avec pour dénomination Liste Unité populaire et Liste radicale. Présentés par

portera son attention à ce que les clauses et conditions des Courtines emphitiotiques de Rossemaison et Châtillon renferment celles qui leur ont été imposées par le règlement du 13 décembre 1753, qui leur sera aussi communiqué en copie." Si l'administration centrale prenait autant de soin à l'égard des habitants de ces deux communautés, c'est parce que les sujets de préoccupations étaient fréquents, comme nous le verrons ultérieurement.

Agé de 44 ans, Pie-Joseph-François Bajol était alors lieutenant de la Prévôté de Moutier-Grandval depuis deux ans, car c'est en 1765 qu'il quitta sa fonction de "Châtelain des fiefs" de l'Evêché. C'était donc un homme parfaitement bien au courant de tous les problèmes concernant les domaines donnés en prêt à des particuliers et à des "communautés" villageoises. Comme "commissaire", il était chargé d'organiser et de surveiller ce travail considérable que fut la "Rénovation des fiefs" dans la seigneurie de Delémont et la Prévôté de Moutier-Grandval.

Dans ce but, il engagea (avec l'assentiment de l'administration princière) plusieurs géomètres. Pour effectuer le relevé cadastral des fiefs de Rossemaison et Châtillon, qui à l'époque formaient encore une même circonscription communale, il fit appel à Etienne Joseph Wuillemin, notaire et géomètre à Epauvillers.

L'engagement de cet employé se fit en 1769. Le 4 janvier de cette année-là, Etienne Wuillemin offrait ses services à Son Altesse. Il avait déjà travaillé à la reconnaissance des hautes-joux et des fiefs de l'Evêché sous les ordres de Bajol et sous la surveillance du géomètre Jean-Joseph Girardin. Il avait également oeuvré seul à Glovelier "après une

épreuve d'environ sept semaines", en mai et juin 1768, et ainsi fourni la preuve de ses capacités. En acceptant de se "laisser employer à l'ouvrage de rénovation des fiefs" selon les "Instructions" du 14 avril 1767, il signalait qu'"avant d'opérer, le soussigné apportera à la Cour les Instruments de Géométrie dont il s'est pourvu, savoir la Chainette, la Planchette, l'Halidade et la Boussole pour être vérifiés par MM. les Conseillers Joliat ou Paris ou par le Sieur Architecte Dano."

Si le géomètre apportait ses outils, il combattait à l'administration princière de lui fournir "le papier de plan pour la planchette" (les brouillons, les relevés faits sur le terrain) "et encore le papier pour expédier les plans au net ; comme aussi le papier pour rédiger les procès-verbaux sous la dictée du Commissaire."

Etienne Joseph Wullemmin demandait aussi à être autorisé de "s'aggréger dans toutes ses journées de campagne un candidat initié dans la géométrie, sachant l'arithmétique et passablement écrire, pour être employé le plus utilement possible aux ordres du Commissaire" et de lui-même.

Il fut engagé le 16 janvier 1769 par le "Comseil de la Chambre des finances de Son Altesse", et ses honoraires furent fixés à une livre dix-sept sous six deniers par journée de travail et un florin pour "les jours de Dimanche et de fête qu'il sera obligé de rester sur les lieux." Le 21 mars 1769, Bajol pria le prince de lui permettre d'engager, outre les trois géomètres déjà à son service, le "fils du Sieur Bueche, sous receveur de Son Altesse à Maileray". Parmi les tâches qu'il entendait confier à ce nouvel employé (notaire et géomètre à Delémont) figure celui-ci :

"Je me propose, si vous agréez ses offres, de

concerne le taux de subventionnement. La commune de Châtillon était également à la recherche d'un apport d'eau supplémentaire. Dans le projet du Tayment, les instances cantonales ont vu le moyen de solutionner avantagusement le problème de l'alimentation en eau des deux communes.

C'est ainsi qu'après plusieurs séances entre l'Office des eaux et de la protection de la nature, les autorités communales de Châtillon et de Rossemaison, une convention a pu être ébauchée, convention qui stipule que Rossemaison cède, en cas de besoin, un volume d'eau de 12'000 m³ de la source des Corbions (appartenant pour une moitié à Rossemaison) moyennant une contribution annuelle de 1'500 francs et la mise à disposition, à fonds perdus, d'une somme forfaitaire de 50'000 francs. En contre-partie, la commune de Rossemaison s'engage à fournir le volume d'eau nécessaire à la population de Châtillon en cas de défaillance de la source des Corbions. Il suffira de construire un bi-passe sur la conduite de liaison du nouveau réservoir. Le nouveau réservoir étant situé à une altitude plus élevée que la source, l'eau pourra s'écouler en sens inverse.

En tenant compte des subventions cantonales (40,5 %), de la participation de la commune de Châtillon, d'une mise de fonds de la commune de Rossemaison de 70'000 francs, il restera une charge de 255'000 francs à financer par la commune de Rossemaison. Un prêt LIM remboursable sans intérêts pourra encore diminuer les charges et influencer également le prix de revient du mètre cube d'eau qui devra être augmenté dans des proportions tout à fait raisonnables.

Grâce à la bonne volonté des autorités et des citoyens, un projet important pour les

tion de ce projet en donnant mandat à la commission d'étudier les coûts de construction d'un petit locatif de quatre ou six appartements.

Le 11 décembre 1980, la corporation bourgeoise s'est à nouveau réunie en assemblée pour discuter du même objet et cette fois-ci, elle a donné le feu vert à la commission pour continuer les tractations avec la Municipalité en vue de la construction d'un bâtiment locatif de quatre appartements. Ce projet devra encore être sanctionné par une assemblée communale tant en ce qui concerne l'utilisation des fonds bourgeois que pour la subvention que la corporation bourgeoise demandera à la Municipalité.

Au cours de cette assemblée, les ayants droit en matière bourgeoise ont encore vendu une parcelle de terrain et procédé au renouvellement de la commission qui aura la composition suivante : Marc-Aurèle Steulet, Daniel Steulet, (anciens), Christiane Steulet, Joseph Chariatte et Francis Cuttat (nouveaux).

Alimentation en eau :

oui au projet du Tayment

Dans le numéro 8 de "Rossemaison notre village", nous avons présenté le projet d'assainissement en eau potable élaboré par le Bureau d'ingénieurs Scherrer + Meuret + Stampbach. L'assemblée communale du 30 septembre a donné son accord à la réalisation de ce projet et à son mode de financement. Les caractéristiques techniques décrites dans le numéro 8 de la brochure restent valables, et nous n'y reviendrons pas.

Toutefois, un arrangement important est intervenu avec la commune voisine de Châtillon, arrangement qui a été déterminant en ce qui

lui ourdir pour cette campagne la besogne à faire dans les Courtines de Châtillon et Rossemaison qui sont tout à la portée de Delémont, laquelle il pourra laisser et reprendre dans les saisons mortes sans rien dérangé de ses occupations principales." Celles-ci étaient celles d'un commis travaillant pour "la Recette de Son Altesse à Delémont".

En mars 1769, aucun relevé n'avait encore été accompli à Rossemaison et Châtillon, et Bajol n'envisageait même pas d'y envoyer Wullemin. Au contraire, il entendait confier cette tâche à Bueche et à un jeune homme qui lui servait de secrétaire, "le jeune Rebetez, fils de feu le sous receveur de Delémont." En confiant ce travail à Bueche et Rebetez, le lieutenant Bajol estimait que "la perfection et l'expérience qu'ils auront acquérir pourra être de quelques ressources dans la suite pour Son Altesse ou pour Ses Sujets". En homme qui connaissait bien l'administration, il expliqua le rôle que ses deux protégés pourraient jouer pour la reconnaissance des "biens domaniaux", travaux "qui surcis devront être touchés en son temps". Mais, le 8 avril 1769, il recevait une réponse négative; les hauts fonctionnaires du prince étaient d'avis que "trois géomètres seront suffisants pour occuper le Commissaire et que, par conséquent, il pourra se passer de Bueche." En revanche, ils déclarèrent : "On préfère l'écriture du jeune Rebetez pour l'expédition des grosses"...

Le Commissaire pouvait "luy faire gagner quelque petite chose en le faisant travailler sous ses yeux et direction des trois Géomètres actuellement établis et salariés", mais il confia d'autres travaux à son protégé et chargea Wullemin d'entreprendre les relevés nécessaires sur les territoires de Rossemaison et Châtillon.

Le travail sur le terrain se fit durant l'été 1769. Le géomètre Willemin mesura tout le territoire de la commune, procéda à la reconnaissance des bornes à l'aide des lettres féodales (dont nous parlerons dans un autre article) et s'informa de manière détaillée sur les droits des propriétaires et des fermiers. Il était accompagné d'un secrétaire et d'"un homme fourni par les fiefteurs ou par la Communauté pour lui aider à porter les instruments et à trainer la chaîne." La tâche du rénovateur des fiefs était ainsi définie dans l'"Instruction" de 1767: "Le commissaire reconnoitra et liquidera légalement les limites. Les bornes seront taillées pour un pied et demi hors de terre et numérotées".

"Il fera mettre les fiefs ou Courtines en plan, mais on n'y figurera que les limites extérieures, les fins, les prairies en gros, sans détail des possessions particulières; les pâturages et les bois y seront aussi délimités par des bornes taillées pour un pied hors de terre et marquées des lettres A. B. C. afin que chaque partie du fief soit conservée dans la nature qui lui est propre et qu'il n'y soit fait aucun changement sans notre aveu et consentement."

L'examen du document annexé montre la qualité du plan établi, bien que toutes les nuances ne soient pas rendues faute de couleurs. C'est assurément un beau travail, même si de nombreux imprévus firent que la finition de ce relevé n'eut lieu qu'en juillet 1779. On en jugera par ces quelques extraits d'une longue lettre adressée par Bajol, le 27 septembre 1774, à l'administration princière: "Etienne Willemin, le seul des géomètres en chef qui me restoit pour achever ses propres ouvrages et ceux des géomètres Koller et Girardin décédés sur la fin de 1771 pour la

Règlement sur les élections :
les commissions à la proportionnelle

Le règlement sur les élections des autorités communales a également été approuvé. La législation en la matière ne laissant pas le choix quant au mode d'élection du conseil communal, celle-ci se fera par le système proportionnel. Le maire, le président des assemblées et les fonctionnaires communaux seront élus, comme jusqu'à présent, par le système majoritaire. L'assemblée a toutefois décidé - contre l'avis du Conseil communal - que les commissions permanentes prévues dans le règlement d'organisation de la commune seront élus au système proportionnel, réglant du même coup les problèmes des départs de la localité et de vacance en cours de législature.

Assemblée bourgeoise :

Projet de construction reporté

Le 18 août 1980, les ayants droit au vote en matière bourgeoise se sont réunis pour discuter d'un projet de construction de maisons en rangée où les fonds bourgeois provenant de la vente des terrains seraient investis. Après diverses études, la commission a décidé de présenter aux ressortissants bourgeois un projet qui s'intégrait parfaitement au site choisi et qui comprenait deux types de maisons - trois appartements de 150 mètres carrés habitables et deux de 170 mètres carrés. Après déductions d'une mise de fonds de la bourgeoisie et d'une participation de la commune, il restait 630'000 francs à emprunter, somme qui, rentabilisée à un faible pourcentage, portait les locations à un prix que l'assemblée jugea trop élevé.

Elle a donc décidé de surseoir à la réalis-

Le plan d'aménagement local accepté

Le 26 août 1980, une assemblée extraordinaire a réuni une cinquantaine de citoyens. Deux points importants étaient inscrits à l'ordre du jour : l'aménagement local, comprenant le plan directeur de viabilité, le plan de zones et le règlement sur les constructions, ainsi que l'approbation du nouveau règlement sur les élections communales.

Le dossier "aménagement" ouvert il y a une dizaine d'années, s'est heurté à bien des difficultés. Il a trouvé un aboutissement par la sanction préalable du Département de l'environnement et de l'équipement de la République et Canton du Jura et son adoption en assemblée communale, souveraine en la matière. Nous ne nous étendrons pas sur ce point puisqu'il a fait l'objet, de la part des autorités communales, d'une publication intitulée "Rossemaison notre village - D'un aménagement du territoire à l'autre" rédigée par Gilbert Lovy. Diffusée dans tous les ménages, avant l'assemblée, cette brochure relate l'aménagement du territoire de la commune de 1775 à nos jours. Elle contient de nombreuses cartes et un hors-texte du plan directeur des viabilités, ainsi que des extraits du règlement sur les constructions. Ce document, bien que n'étant pas officiel, constitue néanmoins un excellent outil de travail et une base de références.

L'assemblée communale a approuvé le plan d'aménagement et le règlement sur les constructions par 34 voix contre 9. La partie du village mise en zone de protection a toutefois suscité plusieurs questions de la part de citoyens qui trouvaient le règlement trop restrictif.

partie de la Vallée de Delémont et de la Prévôté sous les Roches, ayant été quelques jours à Rossemaison et Châtillon pour confronter son propre Plan au terrain, en est retourné un peu indisposé." Il s'était rendu chez nous début août 1774 et avait dû s'aliter le 12. C'est dans l'auberge delémontaine où il logeait que, le 28 août, il décéda d'une maladie ainsi décrite par Bajol : "Il avait sans doute le sang gaté puisque son indisposition consistante en un amas de matières est devenue mortelle." J'ignore de quels maux souffrait le géomètre Wullemincar, un peu plus loin, Bajol ajoute : "Peut-être n'étoit-il pas beaucoup empressé de la conservation de son existence puisque voyant que le Frère renard ne le guérissait pas sur le champ, il s'est adressé à un médecin de village et enfin à Notre Chirurgien qui l'a expédié sans que le défunt ait voulu admettre d'autres secours"...

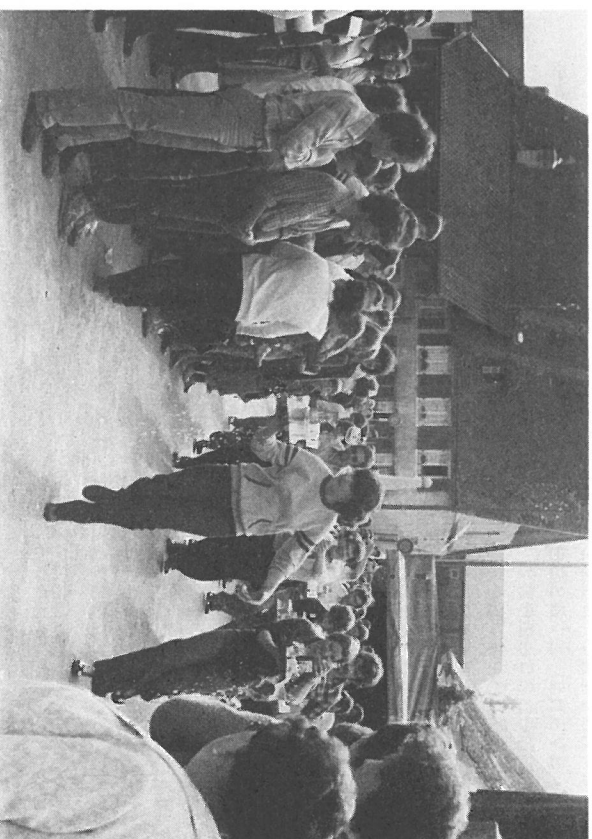
Avant même que Wullemincar ait été enseveli à Epauvillers, Bajol chargea le géomètre Faigaux, occupé à faire des relevés dans la Prévôté sur les Roches, de "commencer à modeler quelques reconnoissances de fiefs". Ils s'occupèrent aussi de trier les papiers laissés par Wullemincar dans sa chambre d'hôtel, recueillant tous les relevés et documents relatifs à la "rénovation des fiefs", dont ceux de Rossemaison et Châtillon. Encore fallait-il trouver un géomètre pour achever les travaux commencés par le défunt, Faigaux étant suffisamment occupé par ses propres tâches. Sur la recommandation du "forestier Lovi", le lieutenant Bajol proposa au prince d'engager "le jeune Juillerat, autrefois commis de Mr Hauser et nouvellement retourné des troupes".

François-Joseph Juillerat était natif et originaire de Rebévelier; il était le neveu de Jean-Baptiste Lovy, "forestier de Son Altes-

se", à Underveulier, qui lui avait plus d'une fois aidé dans la préparation de sa carrière de géomètre. Avec l'approbation de l'administration princière, en septembre 1774, Bajol décida de "le mettre à l'épreuve" en lui confiant la suite du travail entrepris par Willemin à Rossemaison et Châtillon. Il fallait encore prendre des mesures pour l'abornement des territoires et la mise au net du plan qui n'était alors qu'à demi réalisé. Afin que Juillierat fût bien préparé à cette tâche, le forestier Loyv le prit gratuitement à son service pour l'établissement de relevés de hautes-joux, qu'il réalisait en compagnie du géomètre Mathias Gürtler d'Alschwiller.

Le 25 septembre 1774, Bajol remettait les documents de feu Willemin à François-Joseph Juillierat et l'envoyait à Rossemaison et Châtillon en compagnie du "jeune géomètre Citherlé de Corfaire", ce dernier parce qu'il n'avait pas encore eu "la liberté de le mettre à l'épreuve ailleurs" et, aussi, parce qu'il lui paraissait "avoir plus d'intelligence pour le métier à terrier". L'équipe était au travail depuis trois jours lorsque le géomètre Citherlé témoignait "déjà de l'appréhension de la mort"...Aucun de ces deux jeunes employés n'étant notaire, Bajol dut encore engager "un Notaire de Delémont pour les actes de stipulation des reconnaissances" et pour collationner tous les documents.

Les décès successifs des géomètres engagés dans cette grande entreprise produisirent un certain effet dans l'état d'esprit des col-laborateurs de Bajol qui, en cette année 1774, avouait aux membres du Conseil des finances du prince-évêque : "Voilà à quoi on est réduit et je ne sais à quoi le tout aboutira. (...) Je ne peux plus répondre de rien que de mon très respectueux et permanent attachement au service de mon Prince." Si les





affaires n'allaient pas pour le mieux à Rossemaison, elles n'étaient guère meilleures ailleurs : "Du coté de la Prevoté sur les Roches, nonobstant que j'aye prévenu le Scieur Faigaux, en l'appelant sur la fin du mois d'avril pour préparer quelques reconnoissances de fiefs, que nous travaillerions sans nous tuer (sic'), il m'a répété déjà réitérées fois que son age, ses occupations ne lui permettoient pas d'y travailler que par interval et sans presse"...

Sur le plan financier, le "commissaire Bajol" éprouvait également quelques difficultés. Il avait dû prendre des mesures extraordinaires par suite des décès précités et, en septembre 1774, il informait ses supérieurs que "les émoluments fixes et accidentels de (s)a charge de lieutenant, qui auroient dû fournir à (s)a subsistance et à l'entretien de (s)on ménage" avaient été "absorbés par les frais et l'entretien du commissaire à terrier". Passons sur une estimation insuffisante des dépenses occasionnées par la "nécessité des chevaux, d'un domestique et d'un écrivain", car, en 1768 déjà, il réclamait des crédits supplémentaires. En 1774, il en était réduit à informer le Conseil de la Chambre des finances du prince de ceci : "Si après cela il y survient encore quelques faucheux accidents et notamment la perte d'un seul ouvrier, je conviendrai que je n'y tiens plus." Pour l'heure, il accepta de continuer "en attendant" et avec "l'espérance que (s)es peines finiront une fois"...

Bien que Bajol déclarât "ne pouvoir rien compter de positif sur les nouveaux ouvriers, en décembre 1774, il put néanmoins achever ce relevé, les deux jeunes géomètres l'aidant "à digérer les volumineuses reconnoissances" des deux courtines de Rossemaison et Châtillon. Afin de limiter les frais,

il avait choisi de travailler à la maison en présence des délégués de chaque communauté. Le 22 décembre, il examina le dossier de Rossemaison (le lendemain celui de Châtillon) en présence des cinq représentants désignés par l'ensemble des fiéteurs de notre village. Ces messieurs étudièrent attentivement le détail des dépenses, et certains d'entre eux déclarèrent "que c'étoit bien des frais pour des pauvres gens". Bajol profita de l'occasion pour leur répondre "qu'ils en payoient bien davantage sur des répartitions en bloc résultantes principalement d'un procès dans lequel ils veuillent être parties nonobstant qu'ils ne demandent pas de payer moins." Le lieutenant discuta fort longuement avec les délégués de Rossemaison, essaya différents modes de calculation, fit plusieurs répartitions entre les deux communautés villageoises et le prince-évêque, revint à charge et expliqua une fois encore le tout lors d'une séance tenue en présence de tous les fiéteurs de Rossemaison, le 2 janvier 1775, il interpella même "le Maire et les vieurs de Correndlin", mais en vain. Le 27 décembre déjà, la communauté avait adressé, conjointement avec celle de Châtillon, une requête au prince-évêque "pour être déclarées exemptes des frais de renouvellement des fiefs", bien que, selon les "Instructions" de 1767, seule une partie des dépenses ait été mise à leur charge.

Lors de sa visite du 2 janvier 1775, Bajol entendit les fiéteurs prétendre que "c'est au Seigneur Direct qui ordonne sans en être supplié les Reconnoissances de ses fiefs, à en payer tous les frais". Après leur avoir rappelé les prescriptions auxquelles il ne faisait que se conformer, il leur dit que "mieux que tous autres", ils devaient connaître la nécessité et l'utilité de ce travail. En effet, que d'ennuis n'avaient-ils pas dé-

timents disposent d'une fosse de décantation, d'une fosse digestive ou d'une fosse digestive complète verront leur émolument réduit en proportion de l'importance de l'installation existante. De même, les contributions de dis-pense versées pour la renonciation à une installation particulière seront prises en compte à raison de 30 pour cent, mais au maximum jusqu'à la moitié de l'émolument de STFP.

L'assemblée a également approuvé le crédit supplémentaire nécessaire à la réalisation de l'agrandissement de l'hôpital. Il s'agissait en fait de consolider une demande de crédit de 92'355 francs, représentant la quote-part de Rossemaison sur la somme de près de 24 millions de francs garantie par les communes adhérentes et le canton. Ces agrandissements et transformations permettront de créer 108 lits supplémentaires, en trois étapes.

Dans les divers, il fut répondu à diverses questions concernant notamment l'amélioration du carrefour à l'entrée du village et sur le projet de la corporation bourgeoise concernant la construction de maisons en rangée dans le lotissement du Montchaibeux.

Fête du village

La 3e Fête du village, mise sur pied par les sociétés locales, a de nouveau obtenu un succès considérable. Sous la présidence d'Olivier Raaflaub, le comité d'organisation et les membres des sociétés locales ont à nouveau tout mis en oeuvre pour que cette fête soit une réussite. Comme les autres années, jeunes et moins jeunes ont pu s'adonner à la danse, visiter les stands qui offraient diverses restaurations et jeux durant deux journées favorisées par un temps clément.

Assemblée communale des comptes

Le 17 juin, l'assemblée communale ordinaire, dite des comptes, a réuni 33 personnes. Les citoyennes et citoyens avaient à approuver les comptes 1979, statuer sur la demande d'indigénat de M. Hans Eisenberg, adopter l'article 51 du règlement sur les eaux usées fixant l'émolument de raccordement à la station régionale d'épuration des eaux usées et statuer sur le mode de financement de l'agrandissement de l'Hôpital régional de Delémont.

Les comptes communaux furent acceptés. Ils bouclent avec un boni de 18'673 francs, avec 641'747 francs aux recettes et 623'074 francs aux dépenses. Des réserves pour une somme de 70'000 francs ont été faites pour des travaux de réfection de routes, l'assainissement du réseau d'eau du village et le financement de la STEP. Le caissier devait souligner que le bénéfice 1979 est principalement dû à des rentrées fiscales plus élevées que prévues et aux taux d'intérêts favorables pratiqués par les banques durant l'année.

L'assemblée s'est prononcée favorablement à la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Hans Eisenberg, ressortissant allemand établi à Rossemaison.

L'article 51 du règlement sur les eaux usées fut également admis par les citoyens tel que présenté par les autorités communales après que des propositions visant à trouver un autre mode de financement eurent été rejetées. Cet article prévoit que l'émolument unique de STEP s'élèvera à 1,25 pour cent de la moyenne des valeurs officielle et incendie des immeubles. Les propriétaires pourront régler leur dû en dix annuités ou en un seul versement qui sera bonifié d'un intérêt de 3 pour cent. Les propriétaires dont les bâ-

jà eus parce que leurs affaires n'étaient pas parfaitement en ordre. Il convient d'en donner un exemple ici, celui le plus en rapport avec les travaux de relevé cadastral, car cela se passa durant la "reconnaissance du fief". Ce qui suit est tiré d'une liasse conservée aux archives de Rossemaison ("*Documents anciens no 1*"). Bien qu'incomplets (je n'ai pas été assez heureux pour découvrir d'autres pièces aux AAEB à Porrentruy), ce dossier permet aussi d'avoir une idée de la situation dans laquelle se trouvaient alors le pâturage et la forêt du Montchaibeux. Là où se dressent aujourd'hui d'accueillantes villas, jadis on trouvait une pâture peu ou prou boisée et marécageuse. On peut aisément la localiser sur la plan annexé (ou sur les documents déjà publiés dans cette revue et dans la brochure "*Rossemaison et les noms de ses rues*".)

Cette affaire-là débuta en 1770 et elle permet d'illustrer un brin les difficultés rencontrées par les géomètres chargés d'établir le relevé cadastral précité. Toute la question peut être ainsi résumée : les représentants du prince-évêque veulent classer comme "*Forêt*" une portion du Montchaibeux que les habitants de Rossemaison désirent voir inscrite dans la zone "*Pâturages*". Un conflit bien embrouillé résulte de cette divergence de vue, les fiéteurs ne se contentant pas d'une procédure judiciaire avec l'administration princière, mais engageant même un procès contre certains membres des autorités locales. Ne retenons donc que l'essentiel de cette affaire !

Conformément au mandat reçu en 1767, le lieutenant Bajol avait fait procéder aux premières mensurations des territoires de Rossemaison et Châtillon, indissolublement liés en cette affaire de rénovation des fiefs parce

que ces deux villages formaient encore une même circonscription communale dirigée par un bourgeois de Châtillon désigné par le prince. Chaque "communauté" (bourgeoisie) élisait un "ambourg" (maître bourgeois) qui s'occupait des affaires locales durant une année, puis était remplacé par un autre bourgeois, les "étrangers" n'ayant rien à dire même si leur lieu d'origine était le village voisin, en l'occurrence Châtillon. Dans chacune de ces deux localités, on avait "le Porteur du fief", c'est-à-dire le responsable du domaine donné en prêt emphytéotique par le prince-évêque; à Rossemaison, c'était alors Nicolas Charriatte, fils de Charles.

En 1769, lorsque débutèrent les travaux de relevé cadastral, Christophe Cuttat était ambourg; il lui incombait de viser les documents soumis à la communauté par Bajol. En général, ce n'était qu'une formalité, mais avant de signer le procès-verbal du 12 décembre 1769, que lui présentait le commissaire, il demanda "un ordre exprès de la communauté". Ce n'était pas vaine précaution, car une décision de Bajol ravivait une vieille histoire - à peine terminée par un jugement du prince-évêque rendu en 1761 -, celle de l'affectation des terrains du Montchaibeux. Se conformant scrupuleusement au mandat reçu, Bajol avait décidé "qu'un petit bois en Montchabeu devait être distingué par des bornes d'avec les paturages et qu'il doit être barré." Afin de délimiter cette zone, il avait envoyé "le forestier de Delémont", Thadé Muller, et le géomètre Wullemmin visiter les lieux et procéder aux mensurations requises. Les représentants de la communauté de Rossemaison leur avaient clairement signifié l'opposition des fiéteurs, mais ces messieurs n'en avaient pas tenu compte. Ils avaient délimité une superficie d'environ 14 journaux dans la partie la plus élevée du

Décès de Mme Ella Kocher

Le 20 janvier on a conduit à sa dernière demeure Mme Ella Kocher, née Stucher, décédée en fin d'après-midi, alors qu'elle était dans sa 86e année.

Mme Kocher était née le 13 septembre 1895 à Courrendlin et fit toutes ses classes à Courcelon. A la fin de sa scolarité, elle collabora à l'exploitation du domaine paternel et travailla ensuite dans différentes places jusqu'à son mariage, en 1918, avec M. Fritz Kocher. Le couple s'installa d'abord à Courroux, puis en Argovie et à Courcelon, et, en 1934, il s'établit définitivement à Rossemaison pour y exploiter un domaine agricole. De cette union naquirent quatre enfants, dont trois sont établis à Rossemaison et un fils à Boudevillers.

L'octogénaire coulait une paisible retraite dans le domaine d'un de ses fils. Elle avait d'autre part eu le chagrin de perdre son époux en 1960.

Personne très travailleuse, Mme Kocher laissera un inoubliable souvenir à toutes les personnes qui l'ont connues.

Décès de Vincent Cuttat

Le 9 septembre, la nouvelle du tragique accident qui devait coûter la vie à Vincent Cuttat se répandait au village. Aîné d'une famille de quatre enfants qui venait de s'installer au village, Vincent Cuttat était né le 14 septembre 1954 à Morges. Alors qu'il était encore en bas âge, sa famille vint s'établir à Delémont, où il commença plus tard sa scolarité primaire. Le disparu fréquenta ensuite le Collège de Delémont avant d'entrer à l'Ecole cantonale de Porrentruy où il obtint sa maturité scientifique en 1973.

Il entra ensuite à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich pour y acquérir le diplôme d'ingénieur du génie rural. Le jeune homme effectua ensuite un stage à l'Office cantonal du cadastre du canton des Grisons. Pour compléter sa formation, il entreprit de études de droit à l'Université de Genève.

Appréciant beaucoup le sport, Vincent Cuttat s'adonna notamment au trial et au motocross, dont il disputa plusieurs saisons en championnat suisse. Passionné par tout ce qu'il affectionnait, il venait de s'initier au parachutisme encore.

Tous ses proches ont pu apprécier son entre-gent et sa vivacité d'esprit à leur juste valeur et ressentiront son départ comme un grand vide. Jeune homme promis à un bel avenir, Vincent Cuttat laissera à tous ceux qui l'ont connu un lumineux souvenir.

Montchaibeux pour qu'elle soit clôturée et exclusivement réservée à la production du bois.

Selon les fonctionnaires du prince-évêque, il s'agissait "d'un petit bois de grands sapins", alors que les bourgeois de Rossemaison ne voyait là qu'un pâturage plus ou moins boisé, sauf pour 2 1/2 journaux qui, seuls, pouvaient être considérés comme étant une forêt. La différence d'étendue du "Bois de Montchabeu" était telle qu'il fallut nommer des experts neutres. Le choix des arbitres n'ayant pu se faire à l'amiable, le juge désigna d'office "les Sieurs maire Bailat de Glovelier, maire Berbier de Corfaiivre, et maire Noirjean de Souce". Grâce à leur expertise et à d'autres documents de cette époque, il est possible de comparer les avis des deux parties et, surtout, d'avoir une idée de l'aspect du Montchaibeux à la fin du XVIIIe siècle.

Les habitants de Rossemaison, ayant admis que 2 1/2 journaux étaient "en nature de bois", déclarèrent que "si vray que de mémoire d'homme, où depuis un tems immémorial, il n'est existé dans le circuit litigieux aucune apparence de bois, où de forêt." Dans la dizaine de journaux de pâturage que l'on voulait faire passer pour forêt, sans doute y avait-il "quelques pins ou sapins épars d'un costé et d'autres", mais il était, à leur avis, parfaitement exagéré de vouloir considérer cela pour un bois, tout au plus était-ce "un champoÿage, où vulgairement appelé un cerneu, dans lequel le bestail at toujours paturé, et pature encore, soit qu'on y coupe bois ou non."

Ils rappelèrent alors que ce "cerneux" était auparavant exploité conjointement par "les Communautés de Courrendlin et Chastillon

CHRONIQUE LOCALE

Décès de M. Johann Stettler

Le 30 août, on conduisait à sa dernière demeure M. Johann Stettler, décédé des suites d'une malencontreuse chute dans sa grange alors qu'il déchargeait un char de paille.

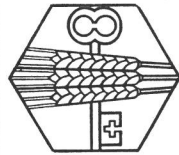
Originnaire de Spychwid, près de Riedwil, Johann Stettler était issu d'une famille de six enfants. Après avoir fait ses classes à Ochswand, il travailla durant plusieurs années à l'exploitation du domaine paternel. En mai 1944, il épousa Mlle Rose Dummermuth. Six enfants naquirent de cette union, quatre filles et deux garçons.

La famille Stettler s'installa d'abord à Schwiederried jusqu'en 1961, puis le domaine devenant trop petit pour élever une grande famille, elle déménagea à Breitenbach, village dans lequel M. Stettler fit partie des autorités communales en tant que conseiller, ainsi que de différentes sociétés locales. En 1971, il acheta un domaine à Rossemaison, domaine qu'il exploitait avec l'aide de ses enfants. Grand travailleur et profondément attaché à la terre, M. Stettler a su faire prospérer son domaine. Se mêlant très peu à la vie publique du village, M. Stettler rendait pourtant service chaque fois qu'on s'adressait à lui.

Un tragique accident devait malheureusement enlever un père attentionné à l'affection des siens, ceci après deux jours d'hospitalisation et malgré tous les soins dont il fut entouré.

avec la Communauté de Rossemaison". Détail important, non seulement pour la question de la jouissance de ce terrain appartenant à l'Evêché de Bâle, mais aussi parce qu'il est une preuve indirecte du fait que la paroisse de Courrendlin devait primitivement former une même commune dont, peu à peu, se détachèrent les communautés de Rossemaison et Châtillon. Pour la jouissance des pâtures du Montchaibeux, l'indépendance de Rossemaison n'était alors pas très ancienne puisqu'elle ne datait que de "15 à 18 ans" en 1770. Jusqu'à cette époque, les paysans des trois villages "y passaient leur bestail" et, dès lors, "il n'y avait point de barre séparative de réage sur la commune de Montchabeu", c'est-à-dire sur toute cette colline. Comme le maire Perrinat, l'ambourgy Farine et les députés Formageat et Champion l'attestèrent le 14 octobre 1770, "le bétail de Courrendlin decendait pour l'ordinaire contre Rossemaison dans les chaleurs de l'été pour y aller boir dans la fontaine et y être à l'ombre sous les bois y existans." En observant bien la copie du plan annexée, vous découvrirez cette fontaine (un peu au-dessous du mot Montchabeu).

Les experts précités visitèrent les lieux le lundi 15 octobre 1770, dès 9 heures par un temps fort mauvais. Ils proposèrent une certaine réduction du périmètre marqué par Muller et Willemin, spécialement dans la partie nord de cette forêt, mais firent mettre en zone forestière une partie sise à l'ouest du Montchaibeux. Elle était alors "emplantee en pin ou toyers", le bois utilisé pour de nombreux travaux de menuiserie et, surtout pour la fabrication des tuyaux nécessaires à l'adduction d'eau. Contrairement à ce que prétendaient les habitants de Rossemaison, ils certifièrent que la mise en forêt prévue par Bajol n'empêcherait pas les paysans de



**CAISSE
RAIFFEISEN
Courrendlin
et environs**

CCP 25-2133 Tél. 066 35 52 55

Pour vos placements en épargne

- épargne
- obligations
- dépôts

- TAUX AVANTAGEUX
- GRANDS
ET PETITS CRÉDITS
- CONDITIONS IMBATTABLES

Ouverture du bureau

Tous les jours ouvrables :

du lundi au vendredi, de 9 h. à
11 h. 30; de 15 h. 30 à 18 h. 30
le samedi, de 9 h. à 12 h.

Le
spécialiste
du
deux-roues



Rue de l'Hôpital

DELÉMONT

Tél. 066 22 10 71 - 22 11 18

Pierre Miserez

Encadrements - Gravures anciennes

ROSSEMAISON - Tél. 066 22 68 57

Garage du Sapin - D. Boegli

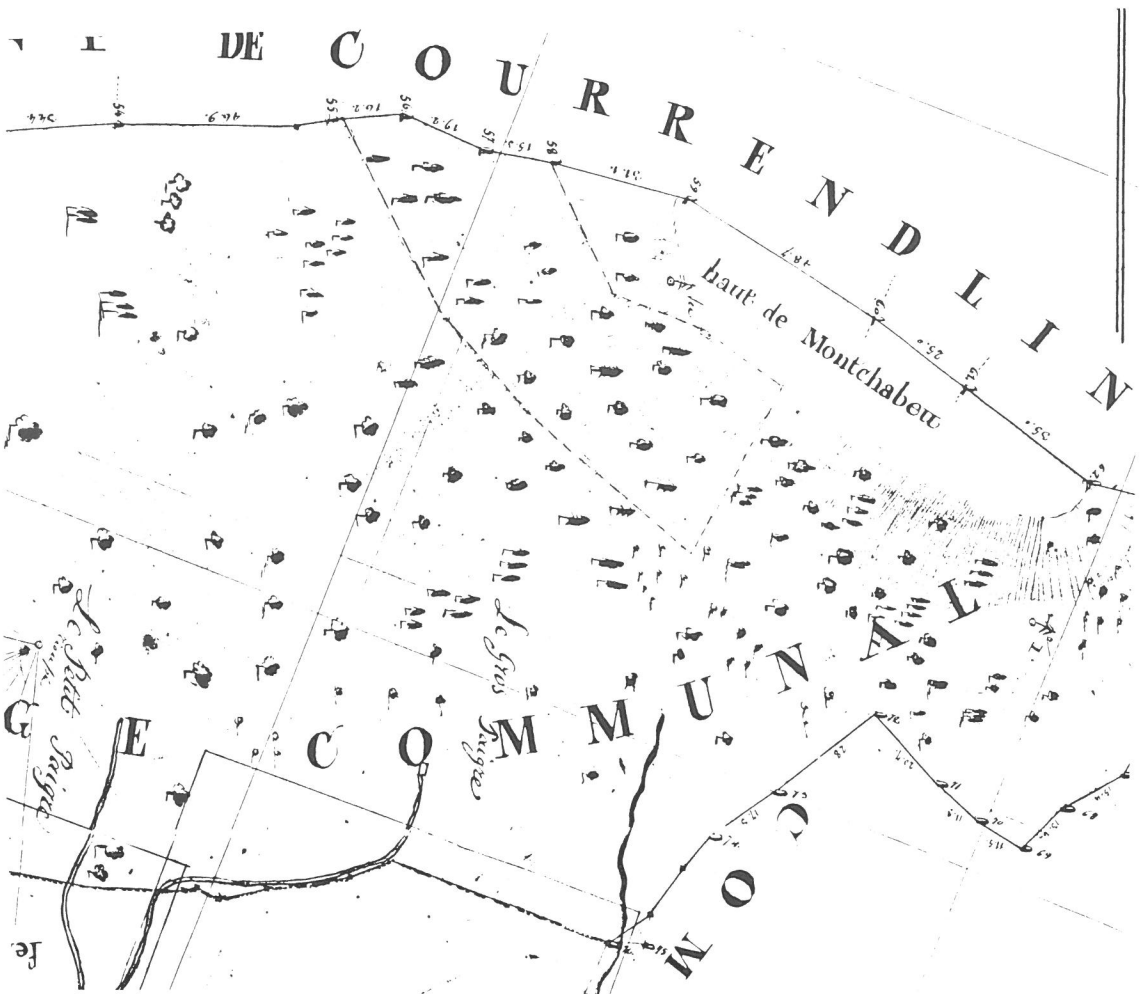
Réparations toutes marques
Carrosserie - Occasions

DELÉMONT - Tél. 066 22 80 45

conduire leurs bestiaux "au haut du Montchaubeux, dans le pâturage que la communauté y a", car on pouvait utiliser le chemin "du côté de vent", c'est-à-dire ouest. Même s'il est malaisé de déterminer exactement de quel chemin il s'agit (car on a beaucoup amélioré le réseau routier au cours du XIXe et du XXe siècle), on peut facilement repérer ce pâturage sur le plan annexé et constater qu'il se trouvait sur le petit plateau. L'extrait du plan suivant permet de déterminer l'étendue de cette pâture et de localiser la portion de terrain mise en zone forestière à la suite de cette expertise.

Ce document est un extrait de la "Copie conforme à l'original daté de 1775 et signé par les géomètres de Son Altesse, fait à Rossemaison le 1er aout 1829." par le géomètre Henri-Louis Pellaton. (Ce plan est conservé aux Archives de l'Etat, à Berne.) Bien qu'intitulé "Copie", ce plan fournit quelques informations complémentaires, en particulier l'abandon de la fontaine précitée et le nom des deux autres disséminées dans ce pâturage. Près des "Clos sur les Perreerats", dans le "Paigre es Veaux" (la pâture des veaux), on avait l'abreuvoir dit "la fontaine dos le Cras Choge". L'autre était "la fontaine du Gros Paigre".

Si l'on se souvient que l'actuel dépôt des ordures ménagère est à la lisière du bois nommé "Le Petit Paigre", on constatera que l'emplacement du réservoir d'eau était appelé "Tieupe", un mot patois en rapport avec la salive, le crachat. (Ce monticule est "Le Cras de la Tieupe" dans certains procès-verbaux d'assemblées communales du XIXe siècle). L'examen de ces plans montre que la forêt était beaucoup moins étendue sur les flancs du Montchaibeux en 1770 qu'aujourd'hui. Une expertise faite 8 ans plus tard - juste avant que le relevé cadastral soit complètement



perdirent un bout de pâturage et aussi pas mal d'argent. Quant il fallut payer les frais du procès, d'aucuns s'insurgèrent et portèrent plainte contre l'ambourg Christophe Cütat, l'accusant d'avoir mal géré les intérêts de la communauté. D'où de nouveaux frais et de belles empoignades ! On le sait depuis longtemps, nos pères étaient volontiers procéduriers, et cela est une caractéristique de la mentalité de l'époque dont nous parlons. Ce goût pour la chicane n'était pas propre aux anciens habitants de Rossemaison, mais répandu dans presque toutes les communes jurassiennes. On peut l'expliquer par le tempérament des intéressés, certes, mais aussi par un besoin de justice très grand. N'étant que des sujets souvent illettrés, la défense de leurs intérêts passait par les mains des hommes de loi, eux seuls capables d'écrire, donc d'atteindre le maître. Tout étant alors jugé sur la base des "droits immémoriaux" de chaque partie - en l'occurrence les lettres d'investiture féodales -, les fiéteurs veillaient farouchement à ce que leurs droits soient maintenus. La moindre modification les faisait réagir par notaire interposé, car d'aucuns étaient des plaideurs incorrigibles.

Pour bien juger de l'état d'esprit avec lequel les fiéteurs virent se dérouler ces travaux de mensuration cadastrale, il faudra étudier de manière détaillée la lettre féodale qui accompagnait le plan remis aux autorité locales. Ce sera l'objet d'un prochain article car, en plus, ce document nous permettra de présenter l'abornement et les différentes autres "zones" de ce véritable plan d'aménagement d'un petit village jurassien au temps de la société traditionnelle.

Gilbert Lovis

dans leur requête adressée au prince-évêque le 22 février 1771. La forêt de "La Cendre" n'étant plus pâturage que depuis le milieu du XVIIIe siècle, elle fournissait peu de bois de bâtisse, et il fallait donc s'approvisionner au Montchaibeux. Les fiéteurs déclaraient qu'en attendant que le bois grandisse à "La Cendre", ils ménageraient "les bois de sapin de Montchabeu, ainsi que les grands chênes, qui sont encore sur ledit pâturage". Pour la postérité, ils s'engageaient "d'emplanter de jeunes chênes, qu'ils se procureront des lieux voisins, leur pâturage en entier autant qu'il en pourra être susceptible." Incontestablement ils étaient très favorables au maintien des chênes sur les pentes de cette colline puisqu'ils garantissaient même de "remplacer ceux qui viendront à manquer" et aussi d'en planter progressivement "dans le terrain irrégulier occupé présentement par le bois de sapin de Montchaibeux". Par ce moyen, et sans rien soustraire au libre parcours du troupeau communal, les fiéteurs sont convaincus que "la Courtine de Rossemaison sera couverte de bois autant que la nature le permettra, sans diminution du pâturage sans lequel elle en peut subsister." Ne fallait-il pas être intimement persuadé de la nécessité de disposer d'un pâturage aussi étendu que possible pour déployer tant d'éloquence et autant se battre ? Ceci s'explique par un cercle vicieux : pour avoir du pain et des légumes, il fallait de l'engrais; celui-ci n'étant fourni que par les animaux, il était indispensable d'avoir de l'herbe pour les nourrir -fourrage vert des pâturages- durant l'été afin d'accumuler du foin pour l'hiver; or pour augmenter la production d'herbe, et donc le cheptel, on avait besoin d'engrais; mais on manquait d'herbe...

Finalement, en cette affaire, les fiéteurs

achevé par le géomètre Mathias Gürtler, le 23 juillet 1779- va nous fournir de précieuses informations sur ces pâturages et l'état d'esprit des fiéteurs.

Le 18 juillet 1778, en présence de Nicolas Chariatte, "porteur du fief", et de Nicolas Cléménçon, fiéteur, le maire de Châtillon/Rossemaison François Seuret et le notaire D. Gobat vinrent faire une nouvelle expertise de ce fameux pâturage. Les accompagnaient l'ambourg François Cuttat, Jean Chariatte, Jean-Baptiste Chariatte et Nicolas Steulet, tous délégués de la communauté ayant spécialement prêté serment pour cette séance d'arbitrage. Ne parvenant pas à calmer les esprits, le lieutenant Bajol avait accepté cette nouvelle visite des lieux, les gens de Rossemaison ayant décidé de se soumettre durant 6 ans au règlement de jouissance des pâturages que les experts établiraient. Le but de cette ultime séance de conciliation, comme nous dirions aujourd'hui : que "la Communauté, soit tous ses membres doivent abandonner et renoncer à toutes difficultés et mésintelligences et vivre d'ors et en avant, en concorde, paix et union pour prouver qu'ils sont gens de bien et pacifiques." Ils avaient dû promettre de se soumettre aux décisions des médiateurs choisis par eux pour mettre fin à "leurs trop fréquentes difficultés." Quelles étaient donc ces interminables "difficultés" ? Celles qu'on rencontrait alors dans tous les villages parce que le nombre des bestiaux à nourrir était tous jours supérieur au fourrage produit par des pâturages surexploités faute d'engrais. On se battait alors juridiquement pour répartir au mieux les "encrannes" (les "droits", les unités de gros bétail qu'on pouvait nourrir avec le fourrage crû sur les pâtures communes lors d'une année climatiquement normale).

En général prévalait la règle que chaque paysan pouvait chasser au pâturage communal les bêtes qu'il avait pu nourrir durant l'hiver avec le foin récolté sur ses terres. Il était donc interdit d'acheter du fourrage (ou des bestiaux à la veille d'envoyer le troupeau sur les pâtures communes) et on s'épiait mutuellement afin que nul ne puisse nuire à la communauté en détournant le règlement champêtre. Les archives locales conservent une dizaine de ces documents, preuve de la complexité du problème et, aussi, de la lutte pour la survie que menaient les paysans. La situation ne changea réellement qu'avec la révolution agraire, en particulier par l'introduction de nouvelles méthodes culturales et l'utilisation d'engrais artificiels. Tout l'aménagement du territoire local illustré par ce premier plan cadastral témoigne des efforts faits pour tirer le meilleur profit du sol sans épuiser la terre.

Voyons comment les experts virent les pâturages du Montchaibeux où s'élèvent aujourd'hui nombre de nos belles demeures.

"Nous avons fait d'honneur la visite du pâturage en question d'un bout à l'autre, ayant trouvé le dit pâturage, la plus grande partie, en bon état, mais le reste tout à fait négligé, et chargé de ronces et l'épines, ce qui empêche le bétail à y pouvoir facilement paturer." Dès lors, les fiéteurs étaient priés de nettoyer et essarter leur pâturage afin d'augmenter sensiblement sa surface productive. Par cet avis, on est à même de mieux apprécier celui de Nicolas Chariatte, "porteur du fief" qui, le 22 février 1771, demandait au prince-évêque de ne pas diminuer la superficie de ce pâturage en en réservant une portion comme forêt. (AAEB / B 239-5)

"Si Votre Altesse daigne se faire représenter

re de cheneaux" que les fiéteurs "avoient fermées il y a environ douze ans pour remplanter leur pâturage de chênes".

Mais cette clôture, dans quel état était-elle ? Sans nul doute, cette pépinière de chênes était "mieux fermée que les barres de leur courtière, qui sont visitées tous les ans dans différentes saisons par leurs voisins de Delémont et Courrendlin". Il s'agissait souvent d'haies vives, mais aussi de barres faites de perches posées sur des piquets entrecroisés, clôtures nommées "haies sèches" pour les différencier des autres. Malgré tous les soins des fiéteurs, "le bétail de Rossemaison s'échappe continuellement sur les bords des communes voisines, qui exercent sur eux des gages continuelles". Que faire avec "un pâturage trop resserré" ?

A la suite d'escapades réitérées et d'une épidémie de "la maladie contagieuse du bétail" (en été 1779), des procédures judiciaires furent inévitables avec les communautés de Delémont et Courtételle. Parmi les documents de cette affaire, une expertise des barres faite le 23 septembre 1779 par "Grepplin", maire de Develier, "Rais du Conseil", de Delémont, et Hurs Citherlet, de Courfaivre, nous apprend ceci : "En commençant au haut de la Communance vers la borne séparative des trois réages jusqu'à la fin de Rossemaison, cette longueur entièrement à la charge de Rossemaison, en très mauvais état et à besoin pressant d'être réparée au plus tôt". La barre séparant Rossemaison de Courtételle, dans quel état était-elle ? "Une partie de la double haie, étant à la charge de Courtételle, a besoin d'être renforcée en quelques endroits seulement."

Et les chênes du Montchaibeux, dont nous ne voyons plus qu'un seul exemplaire aujourd'hui, qu'en était-il ? Les fiéteurs en parlèrent

gens n'étaient pas dupes et, malgré tous les propos tenus par les commissaires et les experts, ils savaient bien qu'un jour ou l'autre il leur faudrait clore ce bois. Aussi, avant même que l'ordre ne leur en soit donné, prenaient-ils soin d'énumérer tous les ennuis que cette charge nouvelle représentait pour eux, bien sûr, mais aussi pour le prince.

Les arbres du Montchaibeux, à les croire, ils les ménageaient "plus que le pain" car, tous les ans, ils devaient en couper quelques-uns pour rénover ou construire leurs maisons. (C'était d'ailleurs un droit des bourgeois de recevoir le "bois de bâtisse" gratuitement.) En conséquence, le prince pouvait être assuré que ses fiéteurs avaient le plus grand soin de sa forêt. Dès lors, n'était-ce point folie que d'utiliser une grande quantité de bois pour construire des clôtures destinées précisément à favoriser la croissance d'arbres qui poussent fort bien autrement ? Construire des murs en pierre sèche était une solution fort économique, mais où trouver des matériaux ? "S'il y en avait dans leur courtière pour les construire"... on ne dirait pas. Mais voilà, il n'y en avait pas. Et les fossés ? ces fossés que les ordonnances forestales prescrivaient de creuser pour clôturer les forêts quand la pierre faisait défaut, pourquoi donc n'en pourraient-ils pas faire ? Tout simplement parce qu'ils étaient "convaincus que ces hayes, fossés et murs secs ne seroient d'aucune utilité pour faire repeupler la place en bois, parce qu'elle sera entourée de tous cotés d'un paturage chargé d'une bétail affamé". Comment voulez-vous empêcher un tel troupeau d'aller brouter un vert herbage à l'ombre de hauts sapins ? D'ailleurs, pour preuve, il suffisait de venir voir ce qui s'était passé naguère : les bestiaux n'avaient "pas respecté la pipeniè-

Le plan de la courtière emphytéotique, Elle y remarquera que les champs, qui sont incontestablement des meilleurs et des plus fertiles de toute la Vallée de Delémont et de la Prévote de Moutier Grandval, et qui après avoir fournis des rentes et des dîmes considérables, fournissent encore à la sustentation de 122 personnes dans un endroit qui n'étoit ci devant qu'une vacherie, sont beaucoup plus étendus que le paturage, dans lequel est compris le petit bois de Montchabeux en question." Estimant le paturage disponible insuffisant, Nicolas Chariatte et les délégués de la communauté de Rossemaison précisèrent "qu'étant déjà obligés de nourrir en partie leurs bestiaux en été dans l'écurie, ils seroient hors d'état de continuer leur labourage pour peu de gêne et de diminution qu'on y apporterait". Les opposants font ici allusion au fait que chaque famille devait pouvoir faire paître au moins une bête capable de tirer la charrue et, en réduisant la superficie de leur paturage commun, il fallait à tout prix éviter de les empêcher de labourer leurs terres, donc veiller à ne pas diminuer les recettes du prince... Sous cet habile propos se cache néanmoins une vérité : bien des documents prouvent qu'on devait trop souvent nourrir le troupeau avec du foin déjà durant l'été, les pâturages étant totalement "épuisés" et le regain à paître n'ayant pas encore poussé. D'où l'astucieux argument suivant pour justifier le maintien en pâture des 12 journaux de terrain en contestation : "Cette petite forêt est emplantée de gros sapins, hauts, sans branches (sic), qui n'empêchent pas l'herbe de croître au pied des arbres"... Le fourrage manquant, comment dès lors empêcher les bestiaux d'aller brouter les jeunes plants que les forestiers du prince-évêque envisageaient de protéger en clôturant soigneusement la zone forestière. Nos

